



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3616

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Rénovation des loges des nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3616

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Rénovation des loges des nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par convention en date du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon a transféré au Département du Rhône la gestion de certains équipements culturels d'agglomération, dont le domaine archéologique de Fourvière sur lequel sont édifiés les théâtres gallo-romains. Dans ce cadre, la Ville de Lyon avait confié au Département du Rhône l'exploitation de l'ensemble du site. En 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée au Département du Rhône dans ses droits et obligations.

Chaque année, sur les mois de juin et juillet, le site accueille le festival des Nuits de Fourvière, festival pluridisciplinaire dédié aux arts de la scène. L'événement est porté depuis 2005 par une régie autonome personnalisée qui bénéficie de locaux mis à disposition, dont les loges des artistes, situées sous la scène du grand théâtre.

Cet ouvrage enterré, tout en longueur, a une surface totale utile de 395 m². Il date probablement de la même période que la construction du musée (1975) et héberge principalement les loges des artistes et quelques espaces de stockage de matériel scénique. Utilisées principalement de mai à fin juillet, les loges permettent d'accueillir jusqu'à une centaine de personnes. Le reste de l'année, les locaux sont utilisés en zone de stockage à l'usage exclusif des Nuits de Fourvière.

Le conseil de Métropole, par délibérations successives des 30 mai 2016 (n° 2016-1222) et du 22 janvier 2018 (2018-2568), a autorisé un programme de travaux d'un montant 1 000 000 € TTC comprenant la requalification des locaux (désamiantage, étanchéité, électricité, plomberie, ventilation, désenfumage, sécurité incendie, revêtement des sols et des murs) ainsi que la réalisation d'un monte-charge pour permettre la manipulation en toute sécurité des équipements scéniques.

Le chantier a débuté en août 2018. Des adaptations sont rendues nécessaires suite à la mise en œuvre du chantier dont certaines génèrent des moins-values et ou des plus-values conduisant à un besoin de financement complémentaire de 210 000 € TTC. La plupart des corps de métier sont concernés (en TTC) :

- lot 1 désamiantage : + 31 161,60 €,
- lot 2 maçonnerie : + 35 633,52 €,
- lot 3 étanchéité : + 6 404,76 €,
- lot 4 second oeuvre : + 31 835,53 €,
- lot 5 serrurerie : + 31 547,14 €,
- lot 7 chauffage ventilation climatisation : + 19 770 €,
- lot 8 courants forts courants faibles : + 36 069,29 €,
- lot 9 menuiserie : + 8 702,10 €.

Les révisions sont estimées à 6 700 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux complémentaire de la réhabilitation des loges des Nuits de Fourvière.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 210 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 210 000 € en 2019 sur l'opération 0P33O5083A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 210 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.
. .
. .
. .
. .